Image not found or type unknown

Avoir deux notaires dans une succession

Par **angie69**, le **03/07/2013** à **09:12**

Bonjour,

J'ai un problème avec le notaire en charge de la succession de mon père, qui a été choisi par ma mère et ne répond pas aux questions.
De surcroît, il est établi en province et il m'est difficile de m'y rendre, d'autant plus que je vis à l'étranger et ne suis que rarement de passage en France.
J'en ai parlé à mon notaire parisien. Il ne m'a pas dit que je pouvais prendre un second notaire de mon choix pour participer au règlement successoral, sans frais supplémentaires.
Pourtant je viens de lire sur ce forum que cela était possible.
Il m'a conseillé de dire à ma mère de demander le transfert du dossier. Mais comme elle ne le fait pas, je suis dans l'impasse.
Et cela fait presque 2 ans.
Pouvez-vous me confirmer que j'ai le droit de choisir un second notaire?
Merci d'avance de votre réponse.
Angélique

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés